

Regroupement des citoyens de St-Zénon

Mars 2010

Mémoire pour la

Commission Parlementaire sur les transports et l'environnement

- Préambule
- Situation actuelle
- Position du Regroupement des citoyens de St-Zénon
- Conclusion

PRÉAMBULE

Bien qu'étant persuadé de l'inutilité de sa démarche, aujourd'hui en mars 2010, le Regroupement des citoyens de St-Zénon, par acquis de conscience, s'adresse à cette commission Parlementaire au cas où une oreille différente, lucide et responsable daignerait enfin l'écouter.

SITUATION ACTUELLE

Le mémoire présenté par le Regroupement des citoyens de St-Zénon en 2005 décrivait le vécu de citoyens menacés d'expropriation et les appuyait.

La cour supérieure et la cour d'appel leur ont donné raison car ce n'était pas dans d'intérêt public mais plutôt au profit d'une poignée de commerçants.

La Municipalité a réagi en se faisant complice des clubs de VHR. Elle a autorisé la circulation des VHR sur le chemin public de ces citoyens, à 7 mètres de leur porte. Depuis 2004 ils ont payé de leur argent, de leur qualité de vie et de leur santé et ça continue.

La Municipalité avait confié au CLUB QUAD la responsabilité de trouver une ALTERNATIVE.

De toute évidence, la situation n'a cessé de se dégrader malgré tout l'argent des citoyens du Québec, investi dans des tables de concertation inefficaces.

Selon nous, l'immunité accordée par la loi 9, n'a servi qu'à amplifier les problèmes. Cette immunité a donné à certains individus et groupes, protégés par la loi, des pouvoirs accrus.

Pendant ce temps, un nombre impossible à déterminer de citoyens sont lésés dans leur droit fondamental de recourir à la Justice (droit datant de 1947 aux Nations-Unies).

Ces contribuables vivent depuis cette immunité un sentiment de frustration et d'impuissance impossible à décrire. La colère gronde.

Comment accepter que tant d'argent ne puisse servir à chercher des solutions axées sur la qualité de vie, la santé, le respect des personnes et de l'environnement, le développement vraiment durable?

POSITION DU REGROUPEMENT DES CITOYENS DE ST-ZÉNON

Cette loi devait permettre aux clubs de VHR le temps de trouver des tracés acceptables à tous. Cela n'a pas été fait malgré la prolongation. Les citoyens n'ont pas à payer ni à subir pour l'inefficacité de ce processus.

- Cette loi, même temporaire, était inacceptable. Elle l'est toujours.
- La prolonger de nouveau ne peut être envisageable.
- La permanence de l'immunité est absolument inconcevable.
- Cette loi doit être révoquée immédiatement.
- Certains faits et situations mériteraient d'être investigués.

CONCLUSION

Trop de pouvoirs ont été accordés aux municipalités. Certaines, de collusion avec les clubs de VHR, en abusent. Le gouvernement fait confiance à ces élus.

Nous demandons davantage de contrôles pour ainsi assurer justice, équité et sécurité à tous les simples citoyens qui ne font pas le poids devant les gouvernements, leurs ministères, leurs agences, MRC, CR?, SADC ainsi que les Municipalités, Chambres de commerce etc...

TOUS LES CITOYENS ONT DROIT À LA JUSTICE ET AU RESPECT!